

Dès son entrée en vigueur, cet Accord modifiera et complètera l'Accord relatif aux péages de la voie maritime du Saint-Laurent établi par l'Échange de Notes du 9 mars 1959, tel qu'il a été antérieurement modifié.

*L'Ambassadeur,*  
**ALLAN GOTLIEB**

L'honorable George Shultz,  
Secrétaire d'État,  
Washington.

ROXANE L. RIDGWAY  
For the Secretary of State

ALLAN GOTLIEB  
Ambassador of Canada

ALLAN GOTLIEB  
Ambassador of Canada

ROXANE L. RIDGWAY  
For the Secretary of State